



AMBASSADE DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE

**Jäger Strasse 67-69
10117 Berlin**

Berlin le 02 Novembre 2017

N° 0171 / AGB/RFA/AFC/17

**A toute la communauté, toutes les
associations guinéennes de la
juridiction de l'Ambassade de Guinée à
Berlin.**

CONAKRY

Objet : Mise en place du conseil des Guinéens de l'Etranger

En référence à la lettre N°0170/AGB/RFA/AFC/17 en date 30 Octobre de l'Ambassade de la République de Guinée à Berlin relative à la mise en œuvre du Conseil des Guinéens d'Allemagne et dans les autres juridictions, j'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint des compléments d'information reçus du Ministère des Affaires Etrangères et des Guinéens de l'Etranger

Vous trouverez ci-joint des critères d'éligibilité et les procédures à suivre.

Vous en souhaitant bonne réception, veuillez recevoir mesdames et messieurs les assurances de ma franche collaboration.

Le Consul

Aboubacar Ibrahima Bangoura



Tel : +49 30 200 74 330

Fax: +49 30 200 74 33 33

e-mail: info@amba-guinee.de



MINISTRE DES AFFAIRES
ETRANGERES ET DES GUINEENS
DE L'ETRANGER

REPUBLIQUE DE GUINEE
Travail - Justice - Solidarité

Conakry, le 01/11/2017

Le Ministre

A

N° 5552/MAEGE/SG/CAB/DGE/SDMR/17

Toutes les Ambassades et Consulat de
Guinée à l'Étranger

Objet : Rappel

Mesdames/Messieurs les Ambassadeurs,

En prélude de la mise en place du Haut Conseil des Guinéens de l'Étranger, j'ai l'honneur de vous rappeler de bien vouloir procéder à la mise en place du Conseil des Guinéens de l'Étranger dans vos juridictions respectives comme sollicité dans la lettre référencée N° 2076/MAEGE/SG/CAB/DGE/SDMR/17 en date du 20/10/2017.

A rappeler que ce Haut Conseil des Guinéens de l'Étranger servira d'organe consultatif au département pour toutes prises de décisions en faveur des Guinéens de la Diaspora.

A cet égard, je vous saurais gré de bien vouloir fournir au département au plus tard le **15 Novembre 2017** la liste exhaustive des membres du Conseil de votre juridiction.

En vous souhaitant bonne réception, veuillez agréer, **Mesdames/Messieurs les Ambassadeurs** l'assurance de ma considération distinguée.

Ci-joint terme de référence pour la mise en place des conseils des Guinéens de l'Étranger

**P/LE MINISTRE P.O
LE SECRETAIRE GENERAL**


MOHAMED HADY BARRY

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-Justice-Solidarité



**MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DES GUINEENS DE
L'ETRANGER**

DIRECTION DES GUINEENS DE L'ETRANGER

**TERMES DE REFERENCE POUR LA MISE EN
PLACE DES CONSEILS DES GUINEENS DANS LES
PAYS DIFFERENTS PAYS DE RESIDENCE**

Octobre 2017

CONTEXTE :

La République de Guinée compte un nombre important de ses ressortissants à l'étranger, dénommés guinéens de la diaspora.

Cette catégorie de Guinéens participe aujourd'hui, de façon informelle, au développement économique et social de la Guinée. D'ou la nécessité de les organiser davantage, en vue de mieux assurer leur gestion au bénéfice de tous.

I-OBJECTIF GENERAL :

Mettre en place dans toutes les juridictions diplomatiques et consulaires de la Guinée des conseils des Guinéens de l'Etranger.

II-OBJECTIFS SPECIFIQUES

- Assurer une meilleure coordination des activités de nos compatriotes dans leur pays de résidence ;
- Servir d'interface entre la communauté et nos missions diplomatiques et consulaires ;
- Faciliter l'implication de la diaspora Guinéenne dans le processus du développement national.

CRITERE D'INSTALLATION DU CONSEIL :

- ✓ Importance démographique dans le pays d'accueil, au moins 1000 compatriotes ;
- ✓ Au cas où le nombre de Guinéens n'atteindrait pas 1000 personnes, il sera installé un point focal de 05 membres dont au moins deux femmes relevant du conseil des Guinéens du pays le plus proche ;
- ✓ Etre citoyen Guinéen détenteur d'une carte consulaire ou d'une carte des Guinéens de l'étranger ;
- ✓ Etre en situation régulière dans le pays de résidence ;
- ✓ N'avoir pas été condamné pour un délit quelconque, ni en Guinée, ni dans le pays de résidence ;
- ✓ Avoir une forte capacité de rassemblement des Guinéens de la diaspora autour des valeurs de solidarité, de fraternité et de convivialité.

COMPOSITION DU BUREAU DU CONSEIL DES GUINEENS

Le bureau du conseil comprend 19 membres dont un minimum de cinq femmes élu pour un mandat de deux ans renouvelable, une seule fois.

Il est composé comme suit :

- Un président ;
- Un vice président ;
- Deux secrétaires administratifs ;
- Deux secrétaires aux relations extérieures ;
- Deux secrétaires à la communication ;
- Deux secrétaires à l'organisation ;
- Un trésorier ;
- Deux secrétaires aux affaires sociales et à la solidarité ;
- Deux secrétaires à la promotion de la jeunesse, des arts, de la culture et du sport ;
- Deux secrétaires chargés de la mobilisation des ressources ;
- Deux secrétaires chargés des investissements.

Le Bureau du point focal

Élu pour un mandat de deux ans renouvelable une seule fois, le bureau du point focal est composé de :

- ❖ Un secrétaire général ;
- ❖ Un trésorier ;
- ❖ Un secrétaire aux affaires sociales ;
- ❖ Un secrétaire à l'organisation ;
- ❖ Un secrétaire aux relations extérieures.